



Rythmes scolaires : alerte !

I N F O R M A T I O N S

• **5 mai 2014**, au Conseil supérieur de l'Education, le ministre Hamon présente son nouveau projet de décret sur les rythmes scolaires, complétant le décret Peillon. Annoncé comme un “*assouplissement*” du précédent, ce texte aggrave les inégalités entre communes et à l'intérieur des communes, chargées d'organiser le temps scolaire sans cadrage national. L'argument des “*rythmes de l'enfant*” vole en éclats : c'est bien de territorialisation de l'école qu'il s'agit.

Au Conseil supérieur de l'Education, **le ministre n'obtient que 3 voix sur 61 pour son texte** (31 contre, dont CGT, FO, FSU, de SUD, et 27 abstentions). **Au Comité technique ministériel qui suit, ce projet ne recueille aucune voix en sa faveur.**

• **8 mai 2014** : malgré ce rejet total, le *Journal officiel* publie ce décret. Le ministre sait pourtant que des milliers de communes ont décidé de ne pas appliquer la réforme à la rentrée. D'autres communes qui avaient auparavant décidé de l'appliquer ont annulé cette décision. Cette réforme est rejetée massivement, et pourtant Hamon s'obstine : il veut passer en force.

Et à Montreuil ?

• Rappelons que le **21 novembre dernier**, la municipalité Voynet avait adopté une délibération imposant les nouveaux rythmes scolaires dès septembre 2014, malgré l'opposition des enseignants, des parents, et de leurs organisations. A cette époque, **Patrice Bessac s'était prononcé contre cette délibération et s'était engagé à ne pas appliquer la réforme en cas d'élection.**

• Au conseil municipal du **17 avril**, Patrice Bessac, devenu maire, a refusé d'inscrire la question des rythmes scolaires à l'ordre du jour, à la demande des dix élus de *Ma ville j'y crois*. Mais il s'est engagé à inscrire cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Il a, à cette occasion, informé qu'il était signataire d'une lettre demandant au ministre Hamon de revenir sur la réforme.

• De leur côté, les **syndicats d'instituteurs de Montreuil** ont réaffirmé leur exigence de retrait du décret au plan national, et de la délibération au plan local.

• Selon des informations persistantes, **la municipalité s'apprêterait à appliquer le décret Hamon dès la rentrée**, sous couvert d'une “consultation” de la population. Ce projet prévoirait même des “rythmes scolaires” différents dans une partie de la ville et dans l'autre !

Que va-t-il se passer le 15 mai ?

• Le **15 mai le conseil municipal se réunit à nouveau**. La question des rythmes scolaires n'est toujours pas à l'ordre du jour. Que cherche l'équipe municipale ? A passer en douce ? A passer en silence ? Pense-t-elle ainsi abuser l'opinion publique ?

• **C'est impossible. Le 15 mai, la délibération du 21 novembre dernier doit être abrogée. L'exigence des enseignants, des parents, et de leurs organisations doit être entendue.**

C'est ce qu'exigeront les élus du groupe *Ma ville j'y crois*.

